



Congé parental retour emploi

Par **SIDEWIND**, le **21/03/2008** à **09:58**

Bonjour,

Après un congé parental de 3 ans, mon retour au travail est prévu pour le 1er juin 2008. Cependant mon poste de Responsable de service est occupé par une autre personne embauchée en CDI après mon départ. Mon employeur me dit qu'il compte garder cette personne à ce même poste et que moi je ne serai plus Responsable ("en bref je vais être rétrogradée") Il n'a pas de poste équivalent à me proposer dans l'immédiat (peut-être dans 3 mois mais rien n'est certain!).

Est-ce à moi de partir sur un autre poste ? Quelle attitude adopter le jour de ma reprise ?

Enfin, imaginons que j'accepte d'attendre 3 mois, mais qu'au final il n'a rien à me proposer d'équivalent que pourrais-je faire alors ? Est-il possible de négocier avec lui un licenciement avec indemnités ? Est-ce à moi de lui proposer ou dois-je attendre qu'il le fasse ?

Merci pour votre réponse.

Sincères salutations.